

BONNAY. Le foyer de vie et le foyer d'accueil médicalisé des Avouards inaugurés hier.

Deux foyers flambant neufs

Grâce à un investissement de 6,3 millions d'euros, les Pep 71 proposent 42 places d'accueil à des adultes handicapés psychiques.

Il y avait beaucoup de monde hier à Bonnay, petit village du canton de Saint-Gengoux-le-National, pour l'inauguration du foyer des Avouards, qui comportent deux services : un foyer de vie et un foyer d'accueil médicalisé (Fam). Grâce à 47 salariés, la structure prend en charge 42 adultes souffrant d'un handicap psychique, soit le double de la capacité initiale. L'inauguration d'hier, à laquelle a pris part le préfet Fabien Sudry, le député Thomas Thévenoud et de nombreux élus locaux, était le point d'orgue de trois années de métamorphose complète de cet établissement créé en 1975. Première phase : la construction entre 2010 et 2012 d'un



Au premier plan, de gauche à droite : le préfet Fabien Sudry, le député Thomas Thévenoud, le directeur Jean-Philippe Fève et la conseillère générale Philomène Baccot. À l'arrière-plan, le nouveau bâtiment conçu par le cabinet d'architectes Chanbaud. Photo D.V.

vaste bâtiment de 3 000 m² sur trois niveaux. Seconde phase, courant 2012, la réhabilitation complète des anciens bâtiments.

Le foyer des Avouards est géré par les Pep 71. Jean-Philippe Fève, directeur de l'établissement, et Jean-Michel

Charles, président des Pep 71, ont guidé les officiels à travers les locaux flambant neufs ou totalement réhabilités, notamment les salles d'activités de jour (art-thérapie, poterie, arts plastiques, sport...) et les agréables chambres que les résidents peuvent décorer à

leur guise. Les invités ont également pu découvrir un coquet appartement destiné à l'expérimentation de l'autonomie complète de certains résidents.

Le total des travaux de construction et de réhabilitation, ainsi que les nouveaux équi-

pements, s'élève à 6,3 millions d'euros, financés par un emprunt contracté par les Pep ainsi que par deux importantes subventions de la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie et du conseil général.

« Voilà concrètement à quoi sert un Département : transformer l'idée de solidarité en actes et en espèces sonnantes et trébuchantes », a félicité le député Thévenoud, juste après Philomène Baccot pour qui « le Département souhaite développer l'offre en matière de prise en charge des adultes handicapés psychiques ».

L'objectif du foyer de vie est une plus grande insertion sociale et culturelle des résidents. Celui du Fam est d'atténuer la souffrance psychique, d'accroître l'autonomie des résidents et de permettre, si possible, un passage en foyer de vie.

DAMIEN VALETTE